

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10955**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Sciences Humaines et Sociales Mention : Sciences du langage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

125 Linguistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonctions suivantes :

Linguiste, lexicologue, lexicographe, terminologue, rédacteur, correcteur, chargé de communication, formateur, enseignant.

Il conçoit des supports d'information et de communication,

Il participe à l'élaboration d'outils d'analyse du langage et de la langue

Il forme à la compréhension et la production du langage oral et écrit

Il analyse et évalue divers types de documents à tous les niveaux d'analyse de la langue

Le titulaire de cette Licence peut s'orienter vers les champs de métiers suivants :

Métiers de l'enseignement (par voie de concours) : professeur des écoles, professeur de collège et de lycée (agrégation de grammaire), enseignant-chercheur.

Complétée par une formation spécialisée, elle permet de se diriger vers :

La didactique des langues, maternelle ou étrangères, l'orthophonie, l'alphabétisation, les métiers liés à l'industrie de la langue (terminologie, lexicographie, ergonomie linguistique, traitement automatique des langues), Les métiers du livre (édition - en particulier de dictionnaires-, bibliothèque, librairie...), les métiers de la culture, de l'information et de la communication (documentation - CAPES de documentation-, journalisme, médiation culturelle...)

La formation en sciences du langage apporte des compétences pour :

analyser la langue d'un point de vu linguistique et grammatical

identifier et décrire la diversité des usages langagiers

produire et exploiter des matériaux linguistiques (textes, lexiques, retranscriptions, corpus, etc)

la maîtrise d'outils informatiques spécifiques au traitement de la langue

Les différentes spécialisations apportent en complément : l'analyse des supports de communication, la maîtrise d'outils informatiques spécifiques au traitement de la langue, l'appréhension des mécanismes cognitifs de l'acquisition, de la compréhension et de la production du langage et de ses pathologies

Tout étudiant en sciences du langage acquiert, en outre, un ensemble de compétences générales concernant :

la maîtrise de la langue écrite et orale, des capacités de réflexion, d'analyse et d'argumentation, la méthodologie (organisation du travail, recueil et analyse de documentation, présentation synthétique de travaux).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les professionnels travaillent dans des maisons d'éditions, des entreprises de communication et/ou de publicité, et dans des établissements d'enseignement et de formation en secteur privé ou public.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Linguiste, lexicologue, lexicographe, terminologue, grammairien dans l'édition lexicographique/terminologique
- Rédacteur, correcteur, éditeur de texte
- Chargé de communication
- Enseignant (après obtention de concours), Formateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : baccalauréat ou équivalent

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

Détail pour la troisième année (L3) :

LICENCE 3 Semestre 5

UE 16 : Domaines de la linguistique 1 (8 ECTS)

Phonétique, Phonologie, Syntaxe (8 ECTS)

UE 17 de spécialisation : Domaines de la linguistique 2 (8 ECTS)

Sémiotique générale, morphologie, sémantique générale (8 ECTS)

UE 18 : Approfondissement Sciences du langage 1 - ou discipline B (8 ECTS)

2 UE au choix au titre de l'UE 18 : « Sémiotique de l'image » ou « Analyse de Corpus »

UE 19A : Outils informatiques pour la linguistique (3 ECTS)

UE 19B : Compétences transversales hors discipline A (3 ECTS)

LICENCE 3 Semestre 6

UE 20 : Approfondissement Sciences du langage 2 (8 ECTS)

UE 21 : Spécialisation Sciences du langage (8 ECTS)

UE 22 : Approfondissement Sciences du langage 3 - ou discipline B (8 ECTS)

6 UE au choix au titre des UE 20, 21 et 22 : « Sémantique lexicale et sémantique textuelle », « Morphologie et syntaxe », « Psycholinguistique », « Linguistique textuelle », « Phonétique suprasegmentale et phonologie », « Linguistique et TAL »

UE 23A : Apports des sciences du langage aux champs de métiers (3 ECTS)

UE 23B : Compétences transversales hors discipline A (3 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 portant création du diplôme national de Licence, publié au JO du 30/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

<http://www.univ-tlse2.fr/>

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://w3.sc-du-langage.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse Le Mirail, 5 Allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse Le Mirail / UFR de Langues, Littératures et Civilisations Étrangères / Département Sciences du Langage, 5 Allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Historique de la certification :